# COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GROSROUVRE SEANCE DU 16 JANVIER 2023- DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 16 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de GROSROUVRE, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. LAMBERT Yves, Maire.

Etaient présents : M. LAMBERT Yves, M. STOUDER Paul ; Madame MILLION Anne ; Mme. POUSSIGNOT Marina, Mme Anne COMBE ; Monsieur PIBOULEAU Jean-Pierre, Madame Angèle LAINE; Madame Isabelle RAMAIN, Madame Valérie MARAZZANI ; Monsieur Guillaume NOIR , Madame jacqueline LALANDRE , Mme BRION M. Thérèse, , ; Monsieur Alain CHABOCHE

Absents représentés: Monsieur Mickaël GUICHARD donne pouvoir à Jacqueline LALANDRE;

Absent excusé non représenté : Monsieur Paul BOURSIER

Secrétaire de séance : Anne MILLION

#### Ordre du jour :

- 1. Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget de la commune 2023
- 2. Demande de solde de subvention auprès du Conseil départemental PROGRAMME TRIENNALE

DE VOIRIE 2020-2022, Route des Haizettes

- 3. Autorisation donnée à Monsieur le maire de renouveler le bail commercial de l'établissement « auberge du chasseur » à la société STACO FOOD
- 4. Rapports annuel 2021 SYRAE

Lecture et approbation du compte-rendu du 15/09/2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

QUESTION N° 1 - Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget de la commune 2023

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au

Conseil Municipal - d'autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

#### CREDITS D'INVESTISSEMENT

Opérations	Bp 22	Avance 2023
	Dp 22	Avance 2023
36		
Eclairage public	250 000	62 500
40		
Biens communaux	66 652.14	16 663
41		
Aide à la voirie communale	31 700	7 925
TOTAUX	348 352,14	87 088

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

QUESTION 2 : Demande de solde de subvention auprès du Conseil départemental PROGRAMME TRIENNALE DE VOIRIE 2020-VU la délibération du Conseil départemental n° 2020-CD-2-6090.1 du 2 juillet 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE : de solliciter du Conseil départemental le solde de la subvention au titre du programme départemental d'aides aux communes en matière de voirie 2020-2022 pour un plafond de 260 698€ (70% d'un montant de travaux plafonné à 372 426.30€)
Vu les demandes précédentes de subvention réalisées auprès du conseil départemental

Considérant qu'il reste un solde de travaux subventionnable,

Les opérations envisagées sont :

Route des haizettes Fourniture et mise en œuvre de BBSG 0/10 noir sur 6cm sur 375m<sup>2</sup>

Pour un montant de travaux de 13 843.92 € HT

S'ENGAGE à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales pour réaliser les travaux conformes à l'objet du programme

#### Adopté à l'unanimité

QUESTION N° 3. Autorisation donnée à Monsieur le maire de renouveler le bail commercial de l'établissement « auberge du chasseur » à la société STACO FOOD

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le bail commercial contracté avec M. et Madame PICHAFROY a été transféré à la société « Staco food » le 30 août 2018 et qu'il convient désormais de renouveler ce bail

Après conseil de Maître LABRY, cette location interviendrait sur la base d'un bail civil de 9 années au prix de 2757,32€ par mois.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner son accord pour la signature d'un bail commercial de 9 années sur la base d'un loyer mensuel équivalent à 2757,32€ euros.
- de confier la rédaction des actes à Maître LABRY
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées

## Adopté à l'unanimité

➤ QUESTION N° 4- Rapports annuel 2021 SYRAE

Considérant le **rapport annuel du délégataire** SIRYAE 2021 sur les services publics de l'assainissement pour l'exercice 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PRENDS ACTE du rapport annuel du délégataire SIRYAE 2021concernant l'exécution des services du SIRYAE pour l'exercice 2021

**EMET** un avis favorable sur le rapport annuel du délégataire SIRYAE 2021 concernant l'exécution des services du SIRYAE pour l'exercice 2021

### Adopté à l'unanimité

#### Questions diverses:

- Monsieur le Maire informe le Conseil de la condamnation du propriétaire d'une parcelle de bois chemin de Marcilly et de l'exploitant de bois par le tribunal correctionnel de Versailles d'une amende et obligation de replanter des arbres.
- Guillaume NOIR demande de l'aide auprès des Conseillers municipaux pour l'organisation de la brocante qui devrait se tenir au mois de mai ou juin prochain, la date sera définie prochainement pour lancer la communication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Grosrouvre, le 20/01/2023

